

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1420^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 28 septembre 1966,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Président	1
Point 9 de l'ordre du jour: Discussion générale (suite)	
Discours de M. Vásquez Salas (Pérou)	2
Discours de M. Couve de Murville (France)	7
Discours de M. Coomaraswamy (Singapour)	11
Discours de M. Costa Méndez (Argentine)	14
Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique	17

Président: M. Abdul Rahman PAZHwak
(Afghanistan).

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Les Membres savent que par télégramme, en date du 19 septembre 1966, l'Ambassadeur de l'Indonésie aux Etats-Unis d'Amérique a transmis au Secrétaire général le message suivant:

"Me référant à la lettre du 20 janvier 1965 du Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères d'Indonésie^{1/} ainsi qu'à votre réponse du 26 février 1965^{2/}, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous informer que mon gouvernement a décidé, à partir de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, de coopérer à nouveau pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et de reprendre sa participation aux activités de l'Organisation.

"Une délégation dirigée par le Ministre des affaires étrangères sera envoyée pour assister à l'Assemblée."

2. Le 22 janvier 1966, le Ministre des affaires politiques et Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, membre du Présidium, M. Adam Malik, a conféré avec le Secrétaire général et avec moi-même et a confirmé la décision prise par le Gouvernement de l'Indonésie de participer à nouveau pleinement aux activités des Nations Unies, comme il était indiqué dans le télégramme du 19 septembre 1965.

3. On se souviendra que, par lettre du 20 janvier 1965, le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie a confirmé les indications données par le Secrétaire général le 31 décembre 1964, selon lesquelles "l'Indonésie a décidé, à ce stade et

dans les conditions actuelles, de se retirer de l'Organisation des Nations Unies". En réponse à un appel que lui avait adressé antérieurement le Secrétaire général lui demandant de ne pas adopter une telle ligne de conduite, il était également déclaré dans cette même lettre que "l'Indonésie reste fidèle aux principes élevés de la coopération internationale tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies". L'Indonésie demandait enfin que le Secrétaire général prenne les mesures nécessaires pour que la mission indonésienne à New York "conserve son statut officiel" jusqu'au 1er mars 1965.

4. A la réception de la lettre précitée, le Secrétaire général l'a distribuée aux membres du Conseil de sécurité et aux membres de l'Assemblée générale, ces deux organismes étant ceux qui traitent des questions d'appartenance à l'Organisation; il l'a aussi transmise directement à tous les gouvernements des Etats membres, ainsi qu'aux gouvernements des Etats parties à la Charte. Il a également eu des consultations avec des membres de l'Organisation, en la circonstance les membres du Conseil de sécurité et les chefs des groupes régionaux. Ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité n'ont pris de décision formelle sur la lettre de l'Indonésie.

5. Après consultation avec les Etats Membres, le 26 février 1965, le Secrétaire général répondit à la lettre du 20 janvier 1965 du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie. Cette réponse, qui indiquait les mesures administratives prises par le Secrétaire général, continuait comme suit:

"Il a été pris note de votre déclaration selon laquelle "l'Indonésie a décidé, à ce stade et dans les circonstances actuelles, de se retirer de l'Organisation des Nations Unies", ainsi que de votre assurance que "l'Indonésie reste fidèle aux principes élevés de la coopération internationale, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies".

"Ainsi que vous le demandiez, le nécessaire a été fait pour "maintenir au bureau de la mission indonésienne à New York son statut officiel" jusqu'au 1er mars 1965.

"Je tiens, en conclusion, à exprimer à la fois le profond regret avec lequel a été accueillie, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la nouvelle que l'Indonésie avait jugé nécessaire d'adopter la ligne de conduite indiquée dans votre lettre et le sincère espoir qu'elle reprendra un jour sa pleine coopération avec l'Organisation des Nations Unies^{3/}."

6. Le 1er mars 1965, conformément à des instructions du Secrétaire général, les "mesures adminis-

^{3/} Ibid., document S/6202.

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1966, document S/7498.

^{2/} Ibid., vingtième année, Supplément de janvier, février et mars 1965, document S/6157.

tratives" ont été prises par le Secrétariat, en particulier la plaque portant le nom de l'Indonésie et le drapeau de l'Indonésie ont été retirés. Après quoi, le nom de l'Indonésie a été retiré de la liste des Membres de l'Organisation et de tous organes principaux ou subsidiaires des Nations Unies auxquels l'Indonésie appartenait uniquement en vertu de sa qualité de Membre des Nations Unies. En outre, le nom de l'Indonésie ne figure pas dans la résolution 2118 (XX) du 21 décembre 1965, par laquelle l'Assemblée fixait le taux des contributions des Etats Membres pour les exercices financiers 1965, 1966 et 1967. La même résolution ne mentionne pas non plus l'Indonésie au nombre des Etats non membres qui participent aux frais de certains organes.

7. Les membres se souviendront que le télégramme du 19 septembre 1966, dont j'ai donné lecture au début de ma déclaration, se référait à la décision du Gouvernement indonésien de "coopérer à nouveau pleinement avec l'Organisation des Nations Unies". Il semblerait donc que le Gouvernement indonésien considère que son absence récente de l'Organisation était due non pas à un retrait de l'Organisation, mais à une cessation de collaboration. La ligne de conduite suivie jusqu'à présent par l'ONU à cet égard ne paraît pas infirmer cette thèse. Si tel est aussi l'avis général des Membres, le Secrétaire général donnera des instructions afin que les mesures administratives nécessaires soient prises pour que l'Indonésie recommence à participer aux travaux de l'Organisation. On peut supposer qu'à partir du moment où l'Indonésie reprendra sa participation, elle s'acquittera pleinement de ses obligations budgétaires. Si c'est l'opinion générale que l'appartenance à l'Organisation s'est poursuivie pendant toute la période de non-participation, le Secrétaire général a l'intention de négocier avec les représentants de l'Indonésie pour qu'un versement approprié soit fait pour la période en question; il fera un rapport à la Cinquième Commission sur le résultat de ces négociations et cette commission l'examinera.

8. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que les Membres souhaitent voir l'Indonésie reprendre sa participation pleine et entière aux activités de l'ONU et que le Secrétaire général peut procéder de la manière que j'ai indiquée.

9. Puisqu'il n'y a pas d'objection, j'invite les membres de la délégation de l'Indonésie à prendre place dans l'Assemblée générale.

Les membres de la délégation de l'Indonésie prennent place dans l'Assemblée générale.

10. Je suis certain de parler en votre nom à tous en disant combien nous apprécions la décision prise par l'Indonésie de reprendre sa pleine participation aux activités des Nations Unies. C'est avec le plus vif plaisir que je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et à ses collègues à la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

11. Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, qui désire faire une déclaration.

12. M. MALIK (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Dès le premier jour de cette session, mardi dernier,

plusieurs représentants ont parlé de la reprise par mon pays de sa participation aux activités des Nations Unies et ont adressé de chaleureux souhaits de bienvenue à mon gouvernement et à sa délégation.

13. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour les souhaits de bienvenue que vous nous avez adressés, et aussi pour la façon dont vous avez contribué à aplanir la voie pour notre retour aux Nations Unies. Je désire également exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les déclarations analogues qui ont été faites par d'autres délégués. Ma délégation est véritablement très émue par ces expressions de leur confiance et se prépare avec enthousiasme à coopérer et à collaborer avec toutes les délégations.

14. Enfin, je désire vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, pour votre aide, et je remercie aussi tout le Secrétariat et vous-même pour vos conseils et pour ce que vous avez fait pour rendre facile et agréable la reprise de notre participation aux Nations Unies.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite*)

15. M. VASQUEZ SALAS (Pérou) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, votre élection unanime à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale est un motif de vive satisfaction et d'espérance, en un moment où la situation internationale est si délicate. Votre action judicieuse et distinguée à l'ONU a été marquée par un sens élevé de la dignité et de l'impartialité, par un dévouement fervent à la paix et à l'harmonie entre les nations, par une connaissance profonde de la Charte et du règlement intérieur, ainsi que par une grande aptitude à trouver, dans les moments difficiles, des moyens de rapprochement et d'entente. Ces qualités sont une garantie du succès de cette session de l'Assemblée aux prises avec de graves problèmes sur lesquels vous avez, avec précision et franchise, attiré l'attention dans votre déclaration liminaire. Il vous appartient de poursuivre l'œuvre remarquable accomplie par votre prédécesseur, qui a dirigé nos travaux avec une sagesse et une courtoisie exemplaires lors d'une crise qui paraissait insurmontable, perpétuant les belles traditions de son noble pays.

16. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à notre Secrétaire général. Pendant cinq ans, il a incarné l'esprit et le programme de notre institution, et c'est seulement parce que nous respectons ses raisons personnelles que nous nous abstenons d'insister auprès de lui pour qu'il poursuive sa tâche en cette heure cruciale pour l'humanité; nous sommes néanmoins certains que son exemple et ses sages conseils permettront à l'Organisation des Nations Unies d'accomplir l'œuvre immense que le destin lui a imparti.

17. Au nom du Gouvernement du Pérou, je souhaite la bienvenue à la Guyane. Je suis persuadé que la coopération de ce pays à nos travaux apportera une contribution efficace au maintien de la paix et de l'ordre international.

*Reprise des travaux de la 1418ème séance.

18. Des personnalités éminentes ont déjà parlé de questions d'intérêt mondial, et je pense que le Pérou doit lui aussi consacrer sa déclaration à un thème précis, en insistant tout particulièrement sur l'importance grandissante que prend dans le cadre international le problème du sous-développement qui, pour le Gouvernement péruvien, présente un intérêt capital.

19. En 1964, un an après la venue au pouvoir du gouvernement que préside M. Fernando Belaúnde Terry, nous avons exprimé la volonté du peuple péruvien de combattre par des moyens légaux et démocratiques la grande et croissante inégalité qui existe encore dans notre pays entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien. Tel était le message véhément et légitime d'un peuple qui voulait, dans la pratique, appliquer les formes démocratiques au domaine économique. Nous avons dit alors et nous répétons aujourd'hui, qu'il faut absolument harmoniser l'égalité juridique et l'égalité économique, les besoins et leur satisfaction. Les efforts du gouvernement de mon pays ont été orientés ces dernières années précisément vers ces objectifs; il a voulu et veut toujours que l'ordre juridique soit le reflet le plus absolu de l'intérêt général de la majorité, et les premières mesures prises dans ce sens commencent déjà à laisser une marque indélébile. Il y a plusieurs façons de modifier les structures sociales et économiques d'un pays, et le Pérou a sa propre méthode, très ancienne, qui s'inspire du passé Inca, et par laquelle il compte mobiliser effectivement toute son économie. Ce moyen efficace, c'est la mobilisation générale et spontanée des énergies populaires associée à celle des ressources du capital national dans le cadre d'un régime de libre entreprise.

20. La coopération populaire a fait la grandeur de l'empire Inca, et nous l'utilisons aujourd'hui pour organiser des centres d'équipement, de machines et d'outils qui sont mis à la disposition des travailleurs avides d'apporter leur contribution. Par le passé comme à l'heure actuelle, c'est grâce à des efforts collectifs que nous avons pu construire des routes, des aqueducs, ainsi que des écoles locales et entreprendre divers autres travaux publics. Dans cette entreprise l'Etat ne fournit qu'un appui technique et les matériaux. Il n'aurait pas été possible autrement de mettre autant à la disposition de la communauté en un temps aussi court. Les résultats obtenus sont éloquentes; sur les 7 000 ouvrages publics entrepris par la Coopération populaire depuis 1963, plus de 2 800 ont été terminés. Les ressources financières investies dans ces entreprises ont été multipliées par plus de 300 p. 100 grâce à l'effort volontaire de la population. En d'autres termes, avec 165 millions de sols seulement nous avons pu réaliser des travaux publics représentant une valeur réelle de 500 millions de sols.

21. La Coopération populaire en est encore à ses débuts et ne constitue que l'un des éléments des très nombreuses infrastructures dont le Pérou a un besoin urgent pour son développement. Nous sommes sûrs néanmoins que cet apport populaire gagnera en importance au fur et à mesure qu'il disposera de plus de ressources.

22. La création de nouvelles voies de communications constitue l'une des mesures les plus importantes pour que mon pays parvienne à l'intégration géographique. Pendant de nombreuses années, nous avons eu une sorte de mentalité méditerranéenne. Nos grandes villes, après la conquête espagnole, s'étaient développées loin de la côte désertique dans les vallées étroites et fertiles. Le pays vivait en marge du monde, et la population avait oublié qu'au-delà de la côte aride existaient des peuples et des continents; que derrière la majestueuse chaîne de montagnes des Andes, riche en ressources minérales, se trouvait le véritable pactole que nous avait généreusement offert la nature. Pour y avoir accès, il fallait des routes. Il en faut encore. Et c'est à ces voies de communications que le gouvernement de mon pays, placé devant les nécessités du présent, prévoyant l'avenir immédiat, et nous préparant au processus inévitable et irréversible de l'intégration latino-américaine, accorde la priorité. Dans la région de la forêt péruvienne, il y a d'autres voies naturelles de communications — les fleuves du bassin de l'Amazone — qui contribueront aussi efficacement à l'intégration latino-américaine.

23. Un autre aspect de notre développement économique et social qui préoccupe le gouvernement de mon pays est le renforcement du secteur agricole. Ce secteur occupe 51 p. 100 de la population péruvienne. Pourtant, il ne représente que 17,4 p. 100 de l'économie nationale. L'expansion démographique est de 3,02 p. 100 alors que l'augmentation de la production agricole n'est que de 2,8 p. 100. Le faible rendement agricole de ce pays, qui compte plus de 12 millions d'habitants et seulement 2 180 000 hectares de terres cultivées, constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus délicats que nous ayons à résoudre. Pour nous attaquer aux sources du mal et augmenter la productivité des terres actuellement cultivées, nous nous sommes engagés depuis trois ans dans un processus démocratique de réforme agraire portant sur l'ensemble du territoire péruvien. Nous croyons à l'efficacité des mesures et des moyens d'action adoptés qui s'inspirent de trois facteurs: un programme réaliste, la collaboration des classes sociales les plus élevées et la décision du peuple d'effectuer cette réforme. Parlant de la collaboration des classes les plus élevées, je tiens à rappeler que le régime juridique de mon pays donne des garanties aux investisseurs nationaux et étrangers. Cela est plus vrai maintenant que jamais. Nous estimons cependant qu'il est nécessaire d'effectuer immédiatement des réformes dans les entreprises et dans le domaine fiscal. Nous avons commencé à le faire, avec succès, et cela sans porter atteinte aux droits et aux principes qui sont les nôtres.

24. Etant donné l'opportunité et la possibilité d'une coopération multilatérale en vue de promouvoir un régime foncier plus juste en Amérique latine, le Gouvernement péruvien a soutenu, devant diverses instances internationales, l'idée d'un projet de garantie internationale pour les bons émis par les Etats dans le cadre de leurs réformes agraires respectives. Nous comptons, pour ce projet, sur l'appui d'autres pays et nous sommes persuadés que les organismes internationaux de crédit continueront à lui accorder leur attention.

25. Notre politique en matière de progrès économique et social peut donc, en somme, être considérée comme satisfaisante. Le revenu national a augmenté en 1965 de 8,5 p. 100, ce qui place le Pérou à la tête des pays d'Amérique latine. A l'intérieur, le produit national brut réel a augmenté de 4,3 p. 100 et à l'extérieur les réserves de change se sont sensiblement accrues. L'augmentation des investissements publics et privés a été supérieure de 30 p. 100 à celle de l'année précédente et représente 25 p. 100 du produit national brut. La politique foncière du Pérou vise à maintenir et à défendre la stabilité de la monnaie, à créer un régime de plein emploi et à augmenter les sources de production. Toutefois, en dépit de tout cela, nous sommes loin d'être satisfaits des tendances du commerce international. Nos efforts dans la lutte contre le sous-développement se poursuivent avec ténacité et c'est un fait que notre économie, sur le plan de la production, des exportations et du commerce, continue à être caractérisée par une instabilité et une dépendance communes à tous les pays sous-développés du monde. C'est ainsi qu'en 1965 la valeur des exportations n'a augmenté que de 1 p. 100, ce qui est inférieur au pourcentage correspondant pour la période 1960-1964. Cela est dû surtout aux bas prix internationaux de quelques-uns de nos principaux produits d'exportation. C'est là le drame des pays producteurs de matières premières dont l'économie subit les contre-coups des fluctuations des prix sur les marchés étrangers et de la détérioration habituelle des termes des échanges commerciaux.

26. Pour éviter ces déséquilibres, le Pérou s'industrialise. C'est un processus qui, dans le cas d'un régime de libre entreprise est assez long du fait qu'il est conditionné par les nécessités et la planification de l'entreprise privée, mais dont les avantages indiscutables apparaissent à la longue. Le rythme de l'expansion industrielle du pays a été de 7 p. 100 en 1965, pourcentage à peu près identique à celui des années précédentes.

27. Mais nous sommes de plus en plus persuadés que le commerce international devra jouer un rôle prépondérant surtout si l'on veut parvenir à une répartition équitable des richesses à l'échelle internationale. De là, l'importance des institutions régionales, surtout des Nations Unies, ainsi que de leurs efforts, de leurs déclarations, de leurs principes et de leurs programmes d'aide économique, scientifique et technique. Si, par le passé, le commerce international a été qualifié d'inopérant en ce qui concerne la majorité des pays en voie de développement d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, c'est parce que les pays hautement industrialisés ont transformé les premiers en fournisseurs de matières premières industrielles. Une analyse impartiale des travaux accomplis pendant la Décennie du développement montre de timides progrès. Le fossé qui sépare les pays hautement industrialisés et les pays en voie de développement, les riches et les pauvres, ne cesse de s'approfondir, le commerce n'étant pas encore mis au service du développement des pays, aspiration proclamée au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunie à Genève en 1964. Le sous-développement continue à être le plus fort dans cette bataille mondiale, et les grandes puissances maintiennent le rythme de mili-

tarisation de leur économie, absorbant ainsi des ressources considérables qui pourraient être employées au développement rapide et harmonieux des régions sous-développées. Mon gouvernement pense que la Conférence mondiale déjà citée constitue non seulement l'expression d'une volonté qui se reflète dans les principes, déclarations et résolutions adoptés, mais également un fait concret, le plus concret de cette décennie, avec la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Nous voulons croire que le Conseil du commerce et du développement, auquel nous donnons notre appui chaleureux, trouvera des formules rationnelles qui éviteront ce contraste entre l'abondance et la misère et favoriseront la mise en œuvre des objectifs, des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

28. La position du Pérou est et a toujours été claire en ce qui concerne la restructuration du commerce mondial en fonction du développement. Ses aspirations sont les mêmes que celles du bloc de pays sous-développés d'Asie et d'Afrique, et ses moyens d'action les mêmes que ceux des pays d'Amérique latine. La Charte de Bogota, la Charte de Punta del Este, la Charte d'Alta Gracia et les conclusions de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, instruments à la rédaction desquels le Pérou a collaboré activement, traduisent les objectifs de notre action internationale tant dans le domaine du commerce international que dans celui de l'intégration économique, et c'est pour cela que nous lançons et nous continuerons de lancer un appel urgent pour que s'harmonisent l'action de l'Organisation mondiale et celle des organismes du système régional américain.

29. Pleinement conscient de la nécessité absolue de créer un organisme autonome pour favoriser le développement industriel, notre gouvernement est l'un de ceux qui ont lutté le plus énergiquement pour la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

30. Les pays d'Amérique latine en ont pris l'initiative au cours de la dernière Assemblée, et grâce à l'appui des autres pays en voie de développement ainsi qu'à la compréhension des pays industrialisés, notamment des Etats-Unis, il a été possible d'aboutir à une formule permettant la création de l'ONUDI, qui sera l'un des principaux instruments du développement économique mondial.

31. Cinq ans après le lancement de l'Alliance pour le progrès, conformément aux directives formulées à Punta del Este, on peut arriver à la conclusion, en se fondant sur des analyses et des jugements provenant de diverses sources, que la généreuse initiative du président Kennedy n'a pas encore acquis la solidarité, l'énergie, l'unité d'objectifs et d'action suffisantes pour donner à l'Amérique latine l'élan socio-économique qu'exige son processus de développement.

32. D'un côté, on déclare à juste titre que le volume de l'assistance reçue par les pays d'Amérique latine est insuffisant et que les conditions dans lesquelles elle est dispensée ne sont pas assez souples et ne peuvent pas suffisamment s'harmoniser avec les intérêts des bénéficiaires. D'autre part, on affirme

fréquemment qu'il n'existe pas, dans les milieux responsables d'Amérique latine, de volonté suffisante en ce qui concerne le changement des structures socio-économiques.

33. Sans vouloir m'engager dans une analyse détaillée de cette dernière affirmation, je crois qu'elle ne traduit qu'une vérité toute relative, qu'elle n'est pas valable en général et qu'elle est au fond une pétition de principe; il est évident en effet qu'il est difficile de transformer radicalement les structures sans une assistance préalable adéquate et, qui plus est, sans un traitement équitable dans les domaines qui dépassent l'Alliance pour le progrès et qui ont justement trait à ce que sont, à l'heure présente, les termes des échanges mondiaux. Toutes ces questions et d'autres encore doivent être étudiées à la réunion des chefs d'Etat des pays du système pan-américain, réunion de la plus haute importance.

34. Nous sommes conscients des limites qu'impose à cette organisation l'existence des principes de la Charte. La notion de souveraineté interdit à quiconque d'intervenir dans les affaires qui sont laissées à la compétence exclusive des Etats. La notion d'égalité interdit qu'une action puisse porter atteinte à la personnalité internationale d'un Etat quelconque. En conséquence, les décisions des Nations Unies représentent des attitudes dont l'autorité dépend du soutien dont elles ont bénéficié.

35. Voilà pourquoi j'ai reçu mandat de mon gouvernement de transmettre à cette assemblée l'expression de sa foi renouvelée dans le destin des Nations Unies et dans les buts et principes de la Charte, qui nous guident constamment dans la pratique.

36. Le monde d'aujourd'hui connaît des soucis d'ordre politique pour lesquels on cherche des issues. Ils proviennent, en premier lieu, de la nécessité de défendre et de confirmer à chaque occasion les valeurs de la personne humaine. C'est à cela que tend actuellement un mouvement juridique visant à donner une forme ou un contenu concrets à la défense des droits de l'homme. La réussite de ce processus signifiera l'abandon d'une vieille querelle d'école et mettra l'homme, en tant qu'unité sociale, à la place qui lui revient.

37. Ce processus de création a déjà reçu un commencement d'exécution. La Déclaration de Paris de 1948 a été complétée par la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme^{4/} de la même année, bien qu'en réalité le document américain ait été chronologiquement antérieur. Les Etats de l'Union européenne ont réussi à réaliser des progrès encore plus concrets tels que la création d'une juridiction protectrice de nature internationale. Les Nations Unies et l'Organisation des Etats américains avancent progressivement dans la même voie. Cela permet d'envisager l'avenir avec optimisme. En tout cas, les études et les plans concrets qui ont été approuvés montrent que l'on rejette déjà la vieille idée selon laquelle il existerait pour les gouvernements une impossibilité fondamentale de se consulter dans des matières semblables, qui traditionnellement ap-

paraissaient comme relevant de la compétence nationale.

38. Nul n'ignore que, à côté de la mise au point et de la réaffirmation des principes, il existe certains problèmes qui exercent une influence sur l'attitude des gouvernements en donnant une certaine orientation à leur conduite internationale ou en décidant de cette conduite. L'état de ces questions entraînera donc une atmosphère de plus ou moins grande compréhension dans la conduite des affaires d'Etat. On peut affirmer que notre époque se caractérise par la menace de crises ou par des crises périodiques qui aggravent les relations internationales en créant une ambiance d'insécurité générale. Si l'on tient compte des liens d'interdépendance qui caractérisent la vie moderne, on pourra conclure que toute menace ou toute action contre le droit, n'importe où dans le monde, est appelée à troubler l'équilibre ou à provoquer des perturbations dans d'autres régions, tant à cause de la portée des idées universelles qu'à cause des conséquences économiques qui en résultent.

39. Je formule donc ici les vœux les plus sincères pour que le désir d'unité du peuple allemand puisse se réaliser dans le cadre juridique que consacre le principe de libre détermination des peuples.

40. Aucun problème n'est plus urgent ni plus important que ceux qui touchent à la sécurité et à la paix. Nous devons considérer que ces problèmes englobent ceux du développement économique et social des vastes régions sous-développées du monde, qui constituent le germe des pires conflits, parce que la sécurité collective représente un ensemble de situations qui réclame une solution intégrale découlant d'une conception unitaire de la sécurité juridique, économique et sociale.

41. Cependant, nous sommes loin d'une telle conception de l'ordre international. A la conception unitaire de la paix s'oppose l'existence de nombreux conflits qui font l'objet de solutions partielles, à peine satisfaisantes en l'espèce — tout au plus à titre provisoire pour certaines exigences locales — et qui, surtout, ne répondent pas à un critère universel et ne font pas entrer en ligne de compte les éléments d'interdépendance lesquels rendent toute relative la séparation physique des Etats.

42. Je veux souligner avec quel enthousiasme le Gouvernement du Pérou a entendu l'appel lancé par Sa Sainteté le Pape en vue du rétablissement de la paix au Viet-Nam, propos qu'il vient de réaffirmer sous la forme la plus impressionnante. Le gouvernement de mon pays est toujours prêt à coopérer pour atteindre ce but humanitaire.

43. Il reste encore de graves problèmes qui apparaissent comme les symptômes du trouble endémique qui caractérise notre époque. L'un de ces problèmes touche même à l'avenir de l'espèce humaine. Nous voulons parler du désarmement ainsi que de l'utilisation et de la prolifération des armes de destruction massive. Voilà sur quoi s'interroge avec angoisse le monde civilisé. Alors que les Nations Unies multiplient leurs efforts, certains facteurs politiques continuent à peser sur la conduite des gouvernements intéressés pour vider de toute substance, jusqu'à présent, toute décision sur

^{4/} Voir l'Acte final de la neuvième Conférence internationale américaine, signé à Bogota le 2 mai 1948.

le désarmement nucléaire général. Toute action favorable ne peut être que politique et ne peut être que le résultat ou la conséquence d'un climat de confiance instauré par une mesure positive visant à résoudre les problèmes qui séparent les grandes puissances.

44. Mon gouvernement et mon peuple s'élèvent contre l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires. C'est aussi l'attitude de tous les pays d'Amérique latine qui, en ce moment même, recherchent un accord bénéficiant de la garantie des principales puissances intéressées à l'utilisation de l'énergie nucléaire, en vue de définir la dénucléarisation de l'Amérique latine grâce à la création des mécanismes nécessaires.

45. Les remarques qui précèdent nous amènent à constater l'existence latente des plus grands dangers pour la civilisation et pour la paix. Les éliminer constitue le devoir le plus sacré des hommes d'Etat, et c'est à cela que doit tendre la politique si celle-ci doit être comme une règle morale dans la vie des peuples. Ces dangers ne sont toutefois pas les seuls. Il ne s'agit pas seulement d'une disposition psychologique destinée à éviter les risques les plus graves. D'autres dangers menacent également les souverainetés. Il existe des moyens indirects consistant à entretenir l'anarchie politique et la subversion là où tout devrait être consacré au bien-être et au travail. Pour les peuples d'Amérique notamment, les dangers de la pénétration subversive se sont manifestés dernièrement de façon très douloureuse. Voilà pourquoi nous avons défendu et nous défendons encore le principe de la non-intervention qui n'est pas, comme on l'a dit, une position d'isolement, mais plutôt de garantie. Ce principe a été une des grandes conquêtes de l'Amérique et il constitue aujourd'hui la pierre angulaire de son droit régional.

46. Le fait que le principe de non-intervention, voté l'année dernière par cette auguste Assemblée, ait consacré la portée que nos républiques d'Amérique accordent à ce principe constitue donc un succès considérable pour leur tradition juridique.

47. Grâce à l'existence de ce principe dans le droit international positif, la souveraineté des Etats peut se maintenir dans les justes limites des compétences. Il faut donc reconnaître que l'indépendance politique des Etats est le premier objectif de la solidarité internationale. La limitation principale que le droit impose aux Etats est donc l'obligation de s'abstenir de tout exercice de leur pouvoir dans le territoire d'un autre Etat, d'où l'on peut déduire que le territoire d'un Etat ne pourra pas être l'objet d'une occupation militaire imposée isolément par un Etat, de sa propre volonté. Les organismes internationaux compétents doivent veiller à ce que la durée et l'importance de toute action internationale d'urgence soient strictement limitées aux exigences de la situation. Cette conception du respect de la personnalité de l'Etat et de son droit à agir librement sans intervention ni contrôle d'aucun autre présente actuellement une signification particulière: c'est ainsi que nous, les pays américains, faisons appel au principe de libre détermination et au droit d'être aidés pour nous opposer aux actions politiques étrangères visant à bouleverser ou à perturber la vie de nos sociétés

ainsi que nos concepts de la compétence et de l'autorité dans le domaine interne.

48. Il y a là un phénomène que notre époque a aggravé et qui est l'expression de la crise qu'elle traverse en matière de philosophie politique et sociale. Le danger réside actuellement dans la lutte pour les zones d'influence ou pour le développement d'une politique précieuse tendant à capter des Etats partisans de certaines doctrines politico-économiques. Etant donné les procédés employés à cette fin, les gouvernements intéressés ont le devoir de redoubler de vigilance, d'intensifier les mesures de sécurité et, le cas échéant, de s'opposer fermement à toute politique d'intervention dans leurs affaires intérieures.

49. Le Pérou, qui a apporté sa plus totale collaboration à l'énoncé du principe de la non-intervention, continuera toujours à défendre l'ordre juridique international fondé sur le respect de la personnalité des Etats — constituée par la libre détermination des peuples — et à observer fidèlement les obligations qui découlent des traités internationaux, cet ordre juridique intangible défini par la Charte des Nations Unies et confirmé par l'Organisation des Etats américains. Le Pérou se targue de ne pas posséder un seul pouce de son territoire qui n'ait été inclus dans sa constitution originelle, œuvre sacrée et irréversible du mouvement d'émancipation.

50. Je voudrais maintenant parler, en y insistant tout particulièrement, de l'importance méritée que l'on attache de plus en plus, sur le plan international, à la science et à la technique en tant que facteurs essentiellement liés au progrès des pays en voie de développement.

51. On peut mettre en avant l'avantage d'essayer que les pays en voie de développement bénéficient du progrès continu et étonnant de la science et de la technique, non pas individuellement, mais comme groupes de pays ayant entre eux des liens régionaux ou sous-régionaux et en tenant compte à titre complémentaire de critères sectoriels d'application.

52. Il est évident que sur le plan régional ou sous-régional les groupes de pays offrent les plus grandes possibilités, tant pour la création d'institutions communes que pour l'échange planifiée de savants et de techniciens qui émigrent actuellement en très grand nombre vers des pays hautement développés. En outre, l'application de la science et de la technique rencontre souvent des obstacles sérieux lorsqu'elle résulte de l'adaptation dans des régions économiquement et socialement retardées de méthodes propres à des régions bien plus avancées.

53. Dans cet ordre d'idées, les groupes ou sous-groupes de pays auraient d'amples possibilités allant de la recherche pure — qui est inséparable d'un progrès scientifique intégral — aux applications techniques les plus spécialisées.

54. Tout cela revêt une importance particulière pour l'Amérique latine, région où l'exploitation des ressources naturelles offre des perspectives extraordinaires, mais suppose également des efforts proportionnels et dûment coordonnés pour l'étude et l'évaluation nécessaire de ces ressources.

55. A ce sujet, je pense au cas de l'Amérique du Sud qui a choisi de situer ses centres de développement sur la périphérie, laissant encore insuffisamment exploité le centre de ce sous-continent qui, comprenant une grande partie des versants orientaux des Andes, dispose dans un milieu écologique tropical sec d'une multitude de ressources et constitue une des régions du monde ayant le plus bel avenir.

56. Il est un autre aspect digne d'être mentionné. Les organismes de ce qu'il est convenu d'appeler le système panaméricain se prononcent continuellement en faveur d'une intégration des pays d'Amérique latine qui, pour être menée à bien, nécessite une assistance adéquate dans le domaine scientifique et technique.

57. Dans ce sens, il y a en Amérique latine deux groupes de pays qui suivent des processus d'intégration différents, mais pouvant en tout état de cause s'harmoniser, et tous deux ont atteint une maturité suffisante pour recevoir avantageusement l'assistance dont ils ont besoin dans le domaine scientifique et technique.

58. Tous les objectifs qui viennent d'être énoncés peuvent devenir réalité dans la mesure où les pays conçoivent avec imagination les mesures qui doivent être entreprises dans une étroite coopération. A cette fin, et particulièrement dans ce domaine scientifique et technique, il faut espérer que les organisations internationales joueront un rôle prépondérant.

59. La croissance constante et la complexité accrue des organisations internationales rendent souhaitable une réévaluation des moyens existants pour coordonner leur activité et pour éviter les doubles emplois et les gaspillages de ressources qui sont déjà manifestement insuffisantes pour faire face aux nécessités d'un monde écrasé par les problèmes des pays en voie de développement.

60. Il existe des problèmes complexes qui exigent des solutions à la mesure de leur importance, tels que la création de nouveaux organismes, l'accroissement des activités et des programmes des organismes existants, les réorganisations envisagées des services extérieurs de certaines institutions spécialisées, avec tous les problèmes financiers de sièges régionaux et tous les problèmes similaires que cela implique.

61. Nul n'ignore l'efficacité et la persévérance du Secrétariat et des institutions spécialisées dans l'application des directives émanant tant de l'Assemblée générale que du Conseil économique et social, mais le moment est peut-être venu de donner un cadre institutionnel plus centralisé, plus ample et doté de plus larges attributions aux organismes chargés des tâches de coordination.

62. Les remarques qui précèdent ne devraient pas simplement s'appliquer à une plus grande coordination des divers organismes et institutions du système des Nations Unies. Il semble nécessaire de rechercher une plus grande unité d'action avec les organismes internationaux étrangers au système, et notamment avec ceux de nature régionale, comme l'Organisation des Etats américains.

63. A propos de cette question de la coordination, je désire rappeler l'appel éloquent lancé il y a quelques mois par le Directeur général de l'UNESCO

en faveur d'une plus grande harmonisation entre l'assistance que certains pays prêtent à d'autres et les programmes que les institutions spécialisées des Nations Unies entreprennent dans des domaines semblables.

64. Je voudrais terminer en exprimant devant cette assemblée la conviction de mon gouvernement que les Nations Unies continueront à poursuivre leurs nobles buts. C'est le meilleur vœu que nous puissions formuler. Il reflète l'espérance que nos peuples expriment à la tribune de l'opinion internationale. Le Gouvernement du Pérou, qui demeure pieusement fidèle à la Charte des Nations Unies, est un porte-drapeau de la politique de paix et de concorde internationales. Ici, dans les organes des Nations Unies, les représentants de mon pays ont toujours mis une note de solidarité et de conciliation dans les débats animés de l'Organisation. Nous nous sommes toujours déclarés partisans du règne de la justice, car nous estimons que c'est l'élément suprême dans l'échelle des valeurs humaines. Quelles que soient les crises que les Nations Unies aient à traverser, il faut les considérer plutôt comme des étapes à franchir sur le long chemin qui mène vers certains objectifs plus lointains, mais conformes aux intérêts de l'humanité tout entière.

65. M. COUVE DE MURVILLE (France): Monsieur le Président, la délégation française tient, dès le début de son intervention dans la discussion générale, à vous exprimer la satisfaction qu'elle éprouve à voir l'Assemblée générale siéger cette année sous votre haute direction. La France est depuis trop longtemps liée d'amitié avec l'Afghanistan pour ne pas se féliciter de voir le représentant de ce pays accéder à de telles fonctions. Votre personnalité, votre expérience et votre objectivité sont, d'autre part, trop connues de tous, et de nous en particulier, pour que nous n'y voyons l'assurance d'un mandat exercé dans les conditions les meilleures.

66. Ainsi placée dès le début, par une coïncidence qui paraît symbolique, sous le signe de l'Asie, notre assemblée générale s'ouvre dans des conditions bien différentes, à la fois plus simples et plus dramatiques, de celles dans lesquelles elle se présentait l'an dernier.

67. Alors, nous sortions d'une crise de fonctionnement, née apparemment des difficultés financières de l'Organisation, née en réalité des conceptions très différentes qui étaient apparues chez beaucoup, y compris chez ses principaux Membres, quant à l'interprétation, et à l'application, des dispositions essentielles de la Charte relatives aux pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les choses ayant été poussées au point que nous avons été privés d'Assemblée générale en 1964, nous nous sommes réunis en 1965 dans une atmosphère de retrouvailles, qui nous a fait mettre en premier plan les problèmes mêmes à propos desquels la crise avait été créée.

68. Le temps qui passe a permis de placer ces problèmes dans leur véritable perspective, et c'est la raison pour laquelle la scène des Nations Unies est aujourd'hui dominée par de tout autres préoccupations, celles qui sont normalement en premier

lieu les leurs, je veux dire celles qui découlent de la situation internationale.

69. Il ne s'agit pas de prétendre pour autant que tout ce qui a fait l'objet, le 1er septembre 1965 [1331ème séance], d'une résolution de fortune de notre assemblée générale a maintenant pu être définitivement réglé. Nous savons bien, en effet, que le financement d'opérations de maintien de la paix est toujours l'objet d'autant de controverses et que les tentatives faites en dernier lieu pour trouver une conclusion — fût-elle provisoire — aux travaux du Comité des Trente-Trois^{5/} ont totalement échoué. Nous savons aussi qu'il subsiste toujours un déficit dans le bilan financier des Nations Unies, même s'il est fort inférieur aux chiffres mis naguère en avant. Mais, même si nous attachons tous de l'importance à ces deux questions, et même si nous n'oublions pas que certaines délégations amies — je pense, bien entendu, d'abord au Canada et à l'Irlande — sont particulièrement attachées à résoudre la première d'entre elles, nous sommes bien conscients également que personne n'entend multiplier les opérations de maintien de la paix et qu'en réalité aucune intervention nouvelle n'est envisagée par personne et ne le sera, je le souhaite, d'ici longtemps. Nous comptons, d'autre part, qu'une discussion aussi proche que possible, et dans un esprit de bonne volonté générale, du rapport du Comité des Quatorze^{6/} [A/6343] nous permettra tout à la fois de dégager des ressources nouvelles et de prendre les décisions qui s'imposent pour une meilleure gestion à l'avenir des affaires administratives et financières des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. La France considère que les deux parties du rapport sont solidaires; sous cette réserve elle abordera son examen avec le désir de participer, ensemble avec tous, aux mesures nécessaires.

70. J'ajoute que, dans ce tableau, nous ne pouvons, nous Français, omettre de prendre très sérieusement en considération tout ce qui touche à l'usage de la langue française dans ce grand forum international. Nous considérons que, compte tenu des décisions prises à ce sujet dès l'origine quant à nos langues de travail, compte tenu de la multiplication des nations francophones, la situation qui s'est développée n'est en aucune façon satisfaisante. Même si certains progrès ont été accomplis récemment à la demande insistante des délégations intéressées, beaucoup reste à faire pour revenir à une situation normale. Il est indispensable que l'effort nécessaire soit consenti.

71. Comme je l'ai déjà dit, nos vrais soucis cette année ne sont pas les problèmes administratifs et financiers. L'émotion qu'a créée, au sein de cette organisation, la résolution annoncée par son Secrétaire général de ne pas accepter le renouvellement de son mandat en est un témoignage éclatant. Émotion qui tient évidemment à l'estime — dirai-je à l'affection? — que chacun de nous porte à M. Thant; émotion qui naît aussi, nous ne le savons que trop bien, des motifs qui l'ont déterminé. Sa position a été mûrement réfléchie. S'il lui est possible de la changer, nul ne s'en réjouira plus que la délégation française.

^{5/} Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

^{6/} Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

S'agissant d'une question personnelle et d'une affaire de conscience, nous ne pouvons cependant, quelle qu'elle soit, que respecter sa décision finale.

72. Le fait que, comme notre Président, notre Secrétaire général vient d'Asie donne — je l'ai marqué dès le début — leur vraie coloration à nos sentiments et à nos réactions. C'est en effet l'Asie qui se trouve, aujourd'hui comme hier, mais bien davantage encore, être le sujet de nos alarmes. L'Asie, plus précisément l'Asie du Sud-Est, où la guerre qui, déjà l'an dernier, se développait à la mesure des moyens militaires qui venaient d'être mis en place, a pris une extension qui, si elle se poursuivait, comme tout, hélas, conduit encore à le redouter, pourrait finir par mettre en cause beaucoup plus que la paix de cette infortunée région.

73. Certes, nous le savons, l'Organisation n'aurait pas qualité pour intervenir dans une telle tragédie par les voies formelles que la Charte prévoit. Seule l'une des parties au conflit est représentée ici. Ni le Viet-Nam, ni la Chine n'y ont encore trouvé leur place. Dès lors, résolutions ou recommandations manqueraient à la fois de fondement légal et d'efficacité pratique. D'autre part, et juridiquement parlant, les Accords de Genève sont toujours, sinon de fait en vigueur, du moins valables et par conséquent applicables. Il n'empêche que cette question nous concerne tous, et c'est la raison pour laquelle, l'une après l'autre, les délégations s'estiment tenues, à l'occasion de cette discussion générale, d'exprimer leurs craintes, souvent leurs angoisses, parfois leurs suggestions, sinon leurs espoirs. La délégation française n'y manquera pas plus qu'aucune autre. Ainsi pourrait peut-être, au terme de ce débat, se dégager de la multitude des réactions qui seront tour à tour exprimées une opinion publique internationale, celle que tous ensemble nous représentons, et dont ce n'est pas un des moindres avantages de la réunion de notre assemblée générale que de lui permettre de se dégager et de se manifester d'une manière publique et solennelle. Telle est, à notre sens, la limite de nos possibilités. Qui oserait cependant contester le poids que pourrait prendre la seule expression de nos sentiments collectifs si ceux-ci sont sincères, dépourvus d'équivoque?

74. En abordant ce sujet capital, la délégation française ne peut se défendre de penser et de dire qu'à mesure que se développe cette guerre impitoyable, la question n'est plus tellement de savoir pourquoi l'on se bat et quels sont les objectifs de part et d'autre. Elle est de plus en plus de savoir si ne se trouvent pas en cause la survie même du peuple vietnamien et son avenir comme nation. Le rythme des destructions matérielles et des pertes de vies humaines est tel, et s'accroît de telle façon, qu'il semble à des esprits objectifs que la question que je pose est celle qui désormais passe avant toute autre. Face à ce drame matériel et humain, que comptent les idéologies, les calculs politiques, les jeux des puissances? Si, au terme des combats, le Viet-Nam n'était plus — et il commence à l'être — que ruines et deuils, quel sens peuvent avoir ces combats, et les interventions d'où qu'elles viennent? Nous, les Nations Unies, quelle pensée pouvons-nous avoir qui passe

avant celle qu'il n'est pas imaginable que puisse disparaître une nation?

75. Le Viet-Nam connaît la violence et la guerre depuis un quart de siècle. Avec ses voisins, le Laos et le Cambodge, il avait pu, voici 12 ans, croire qu'un terme était mis à son calvaire par les accords conclus à Genève pour établir, dans toute l'ancienne Indochine, un cessez-le-feu définitif, en même temps qu'un régime assurant l'indépendance de quatre États, sous condition de leur neutralité et de la non-intervention de puissances tierces dans leurs affaires intérieures. Au Cambodge, un gouvernement éclairé et courageux a eu la sagesse de refuser toute inmixtion étrangère; dès lors, il est demeuré en dehors de la guerre et a conservé son unité nationale. Le Viet-Nam et aussi le Laos n'ont pas connu le même bonheur, ou eu le même mérite. La conséquence a été la guerre, virtuelle au Laos, effective — ô combien! — au Viet-Nam du Sud depuis des années, et qui s'étend depuis 18 mois au Viet-Nam du Nord.

76. Voilà maintenant des années que la France dit et répète qu'il est un moyen, et un seul, de mettre un terme à une guerre sans issue par elle-même puisqu'on ne peut imaginer ni la défaite de la puissante Amérique, ni le renoncement d'un peuple qui veut son indépendance, quelles que soient les épreuves et les souffrances. Puisque seule une solution politique est concevable, comme cela paraît unanimement admis, il s'agit de revenir aux Accords de Genève par une négociation conduisant à leur rendre vie d'un commun accord. Revenir aux Accords de Genève, c'est à-dire convenir d'évacuer toutes les forces étrangères et de défendre qu'elles puissent revenir, interdire toute ingérence du dehors, quelle qu'elle soit, dans les affaires du Viet-Nam, moyennant l'engagement de celui-ci de maintenir à l'avenir une politique de stricte neutralité, toutes ces dispositions faisant l'objet d'un traité international que signeraient, et par lequel en conséquence s'engageraient, toutes les grandes puissances et les autres pays directement intéressés. C'est-à-dire d'autre part, ces conditions étant remplies, laisser les Vietnamiens, ceux du Sud et ceux du Nord, régler pour les premiers, continuer à régler pour les seconds, leurs affaires propres en toute liberté, sous leur seule responsabilité, quel que soit le régime qu'il leur convienne d'adopter, le problème de la réunification étant reconnu comme étant aussi exclusivement le leur, pour être décidé le moment venu en pleine indépendance, par accord entre les uns et les autres.

77. La réalisation d'un tel programme, qui suppose l'ouverture et l'aboutissement d'une négociation capitale, est-elle concevable dans l'escalade qui se poursuit et l'opposition totale qui apparaît entre les vues américaines et les vues vietnamiennes? Une sorte de sombre fatalité pèse sur cette guerre, qui semble vouloir qu'à aucun moment les adversaires ne se déclarent ensemble prêts à traiter.

78. Faut-il en réalité s'en étonner, dès lors qu'on observe que, du moment où toute solution militaire est exclue, et où par conséquent l'on ne s'en remet pas au sort des armes, la négociation d'une solution politique n'est concevable que si d'abord, de part et d'autre, l'on sait et l'on admet ce qu'une telle solution

devra comporter et qui ne peut, à notre avis, être que ce que j'ai essayé de définir tout à l'heure?

79. Comment imaginer que, dans le déroulement de l'escalade, une telle ouverture puisse venir d'une autre part que de celle de la grande puissance qui s'y trouve engagée directement, dont l'intervention en a été un élément essentiel et qui, seule par là même, est en mesure de créer le fait nouveau qui rendra tout possible, et d'abord la paix? On l'a dit ici même il y a quelques jours, plus grandes sont la puissance et l'influence, plus grandes les responsabilités.

80. Il y a moins d'un mois, à Pnom-Penh, le général de Gaulle déclarait:

"La possibilité et à plus forte raison l'ouverture d'une aussi vaste et difficile négociation dépendraient, évidemment, de la décision et de l'engagement qu'aurait auparavant voulu prendre l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai convenable et déterminé."

Le Président de la République française ajoutait:

"La France le dit au nom de son expérience et de son désintéressement; elle le dit au nom de l'œuvre qu'elle a accomplie naguère dans cette région de l'Asie, des liens qu'elle y a conservés, de l'intérêt qu'elle continue de porter aux peuples qui y vivent et dont elle sait que ceux-ci le lui rendent. Elle le dit à cause de l'amitié exceptionnelle et deux fois séculaire que, d'autre part, elle porte à l'Amérique, de l'idée que jusqu'à présent elle s'en est faite, comme celle-ci se la faisait d'elle-même, à savoir celle d'un pays champion de la conception suivant laquelle il faut laisser les peuples disposer à leur façon de leur propre destin."

81. Oserai-je rappeler que, il n'y a pas si longtemps, la France se trouvait elle aussi engagée, même si c'était pour des motifs et dans une situation bien différente, dans une guerre qui ne pouvait, elle non plus, que se poursuivre stérilement aussi longtemps que ne serait pas intervenue une solution politique? Alors que ses forces dominaient sans conteste, elle a ouvert les portes de la négociation, en proclamant de son propre mouvement le droit de l'Algérie à l'autodétermination, c'est-à-dire en lui donnant accès à l'indépendance. Cette initiative a permis de commencer à traiter, en même temps qu'elle définissait l'objet fondamental des accords à conclure. Qui, alors, a pensé de bonne foi que, ce faisant, la France compromettrait ses intérêts, affaiblissait sa position, ou portait atteinte à son prestige? Quel retentissement, bien au contraire, n'a pas eu cette décision mémorable! Quelle audience ne nous ont pas donnée dans le monde les accords qui en sont découlés et la fin de combats cruels qui ne pouvaient plus conduire à rien!

82. Les Etats-Unis n'ont besoin ni d'appui, ni de conseils, même s'ils ont bien voulu nous dire, par la bouche de leur éminent représentant, qui sait en quelle amicale estime le tient la délégation française, qu'ils désiraient la discussion. Nous connaissons leur puissance et leur détermination; nous savons aussi la générosité de leurs sentiments et leur foi dans leurs idéaux. Il ne convient pas, je pense, d'en dire davantage.

83. En attendant les faits nouveaux qu'espère anxieusement le monde, chaque mois qui passe ne peut qu'augmenter la tension et les risques d'un élargissement du conflit. Comment s'étonner dès lors si l'affaire du Viet-Nam nous ramène progressivement vers un passé qui paraissait révolu, provoquant une nouvelle flambée de cette guerre froide que l'on imaginait, il n'y a pas si longtemps, comme étant proche d'entrer dans l'histoire? C'est le spectacle auquel nous assistons au sein même de l'Assemblée générale, lorsque nous entendons, jour après jour, discours et propositions en tous sens. Pourrait-on, à vrai dire, imaginer qu'il en aille autrement?

84. Rien, je veux le croire, n'est fondamentalement compromis, mais tout est arrêté ou retardé sur la voie qui conduit à la détente, à la coopération et finalement à l'entente.

85. Ce n'est ni aujourd'hui, ni demain que les Nations Unies vont être à même de régler le problème de la Chine, de rendre ici à cet immense pays, quelles que soient ses attitudes, la voix qui lui revient dans la discussion des grands problèmes et d'abord de ceux de l'Asie, d'introduire dans notre organisation un élément de réalisme qui lui fait cruellement défaut, de préparer enfin la voie à ce qui, à moins d'un inconcevable conflit mondial, ne manquera pas d'être un jour le nouveau concert international.

86. Ce n'est ni aujourd'hui ni demain que quelques progrès deviendront possibles dans le domaine du désarmement, et d'abord, bien entendu, du désarmement atomique. La non-dissémination elle-même rencontre des obstacles inattendus, alors que rien ne paraît s'y opposer si l'on observe la politique bien déterminée des puissances possédantes et la bonne volonté générale de celles qui ne le sont pas.

87. Ce n'est ni aujourd'hui ni demain que nous pouvons penser que se rencontreront puissances occidentales et puissances socialistes pour envisager une politique concertée, donc efficace, à l'égard des pays les moins développés, qu'il s'agisse de l'aide financière, de l'expansion à des prix convenables de la vente des produits de base, ou de la simple assistance technique.

88. Dans ce sombre tableau, je voudrais cependant relever qu'il existe des parties plus claires, qui offrent des motifs d'espoir pour l'avenir. Je pense surtout à l'Europe. Là non plus, rien n'est encore résolu de façon durable, en particulier le sort de l'Allemagne. Nous savons bien qu'il n'y aura pas dans notre région du monde de règlement stable et véritablement pacifique aussi longtemps que ce grand problème n'aura pas trouvé sa solution dans la paix, c'est-à-dire dans l'accord de tous les intéressés, et d'abord des Allemands eux-mêmes. Ce sera, sans doute, comme pour les autres questions européennes, le terme d'un long et difficile processus. Mais peut-être n'est-il pas interdit de penser que le processus est déjà, en un sens, ébauché. L'Europe ne connaît plus, depuis des années, les crises qui, si longtemps après la guerre, l'ont divisée de la façon rigide et inhumaine que l'on ne se rappelle que trop. Le rideau de fer, les blocs idéologiques ou militaires commencent à céder devant le désir général d'une normalisation des rapports et l'affirmation des personnalités nationales. La

France est heureuse de contribuer, pour sa part, dans toute la mesure de ses possibilités, à un mouvement qui est sain parce qu'il marque le retour à une attitude naturelle et à des relations anciennes que la guerre froide avait rompues; qui est sain aussi parce qu'il prépare les voies de l'avenir. Elle est heureuse de constater qu'en Europe occidentale, comme en Europe orientale, elle trouve approbations et encouragements. Elle a de bonnes raisons d'espérer que, si aucun cataclysme n'intervient au dehors, qui ne manquerait pas de toucher notre vieux continent dès lors qu'il serait mondial, l'évolution ainsi amorcée doit se poursuivre et s'étendre. Peu à peu seraient ainsi créées les conditions d'une ouverture générale de l'Europe à l'intérieur d'elle-même, d'un large développement des échanges politiques, économiques, humains et culturels, enfin d'une discussion constructive entre tous des grands problèmes qui les confrontent, et dont, encore une fois, celui de l'Allemagne est, comme toujours, le premier. Si, de l'extérieur, rien ne vient interrompre l'évolution qui s'amorce, nous avons le droit de nourrir un optimisme raisonnable; je suis sûr que l'Assemblée générale s'en félicitera avec nous.

89. L'Afrique est, cette année encore, une préoccupation majeure. Certaines des grandes questions qui s'y posent se trouvent déjà ou se trouveront sans doute bientôt inscrites à notre ordre du jour. Elles ont toutes leur origine dans la même cause, à savoir, qu'il est encore des régions de ce vaste continent qui n'ont pas été atteintes par le grand mouvement de libération, de décolonisation si l'on préfère, qui l'a entièrement renouvelé depuis 15 ans en conduisant à notre organisation tant de nouveaux Etats souverains et indépendants. Le principe de base de cette émancipation a été la reconnaissance du droit des populations, de toutes les populations, à l'autodétermination, c'est-à-dire à la libre disposition d'elles-mêmes. Dans un certain nombre de cas, ce droit n'a pas été reconnu ou, s'il l'a été, s'est trouvé limité à une minorité, en vertu d'une discrimination raciale contraire à toutes nos convictions et aux fondements mêmes de la Charte des Nations Unies.

90. Ces anomalies, ou ces anachronismes, évidemment contraires au mouvement général des hommes et des choses, ont créé sur place des situations qui sont ou peuvent devenir tragiques, et dans toute l'Afrique un trouble et une émotion que l'on s'explique et que le temps n'apaisera point. La France est trop scrupuleusement attachée, partout, et en particulier pour ce qui concerne ses propres responsabilités, au respect du droit des hommes à disposer librement d'eux-mêmes, pour ne pas partager ce trouble et cette émotion. Elle participera dans cet esprit aux discussions qui se poursuivront, consciente de la nécessité de ne laisser aucun doute sur nos positions, consciente aussi du fait qu'au-delà de ces positions, il s'agit d'être en mesure de déterminer ce qui serait utile, pratique et efficace, dans le cadre de nos principes et conformément aux règles de notre charte.

91. En parlant des problèmes africains, qui ne sont certes pas des problèmes secondaires, j'ai terminé le tour des grandes affaires internationales qui s'imposent à nous dans le moment présent. Il existe,

Je le sais, pour beaucoup, d'autres soucis encore. Les trois quarts au moins des Membres de l'Organisation ont, chacun pour son compte, une grande affaire, qui est celle de leur propre développement. Telle est en effet, d'ailleurs, leur première responsabilité, non seulement à l'égard d'eux-mêmes, mais à l'égard de la communauté internationale, s'ils désirent être à même d'y jouer le rôle qui leur revient. J'ai marqué tout à l'heure du pessimisme quant aux perspectives de coopération entre les principales puissances sur ce terrain, dans les conditions présentes. Cela ne fait pas que le devoir de ces puissances est moins impératif pour autant. L'aide à apporter à leurs compagnons moins bien pourvus reste pour elles une obligation essentielle, dans toute la mesure de leurs moyens, sous toutes les formes qu'elle peut revêtir. Les suites de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève en 1964, sont loin à cet égard d'avoir été satisfaisantes. Nul ne le regrette autant que la France. Nul non plus n'est aussi résolu à poursuivre les études et les discussions avec la volonté de progresser et d'aboutir. En portent peut-être témoignage ce que mon pays a réalisé en ce qui concerne sa propre coopération avec les pays en voie de développement, à commencer par ceux dont il avait jadis la responsabilité, ainsi que l'importance des ressources qu'il a consacrées, qu'il consacre et qu'il entend continuer à consacrer à de telles réalisations. Mais, comme toujours en ce domaine, la manière de faire a presque autant d'importance que ce que l'on fait. Je disais à cette même tribune l'an dernier, à propos de la politique de coopération:

"Nous croyons aussi qu'il convient de subordonner une telle politique à une condition formelle, qui est de nous abstenir de lier l'aide, quelle qu'en soit la forme, à quelque condition politique que ce soit, et de nous abstenir aussi de toute intervention, à ce propos, dans les affaires de nos partenaires."
[1341ème séance, par. 109.]

Il est clair que le strict respect d'une telle règle de conduite est étroitement fonction de la situation internationale. Si sévit la guerre froide, comment imaginer qu'elle ne fera pas sentir son effet partout, y compris dans les rapports des puissances avec les pays du tiers monde? Comment penser que ceux-ci éviteront d'être considérés par elles plutôt comme un enjeu de leurs rivalités que comme l'objet de leurs préoccupations généreuses et désintéressées?

92. Tout se tient fatalement dans l'univers où nous vivons, et toujours davantage à la mesure du progrès technique et de ce sentiment croissant de solidarité que marque, entre autres, le développement d'institutions internationales comme celle-ci. C'est la raison pour laquelle, au-delà de tout ce qui est national, et qui l'est d'ailleurs fort légitimement, au-delà des vues ou des intérêts particuliers, au-delà des perspectives régionales ou continentales, au-delà de tout ce qui nous préoccupe ainsi individuellement ou à quelques-uns, il est un bien commun à tous, qui n'appartient spécialement à personne parce qu'il est universel, qui impose à chacun un comportement et des obligations, un bien commun qui doit, en vertu de la nature des choses, trouver son expression d'abord

dans une assemblée telle que la nôtre, et qui s'appelle la paix et le progrès des hommes.

93. L'une et l'autre sont, pour la France, l'objectif suprême de sa politique internationale. C'est en fonction de l'une et de l'autre qu'elle fixe son jugement sur les grands problèmes et qu'elle essaie d'orienter son action. Elle n'a pas d'autre souci lorsqu'elle parle de l'Europe, de l'Afrique ou de l'aide au développement. Elle n'en a pas d'autre lorsqu'elle parle du Viet-Nam. C'est la paix du monde qui est en cause partout où l'on se bat, c'est elle qui est en cause partout où l'on trouve la misère ou la faim. Efforçons-nous tous ensemble qu'elle devienne une réalité universelle.

94. M. COOMARASWAMY (Singapour) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai tout d'abord l'agréable devoir de vous féliciter de votre élection à la haute fonction de Président de notre assemblée. L'unanimité qui s'est faite sur votre nom est due, sans nul doute, à l'estime que vous portent tous les représentants ici présents ainsi que tous les Etats Membres et, par-dessus tout, aux qualités de médiateur dont vous avez abondamment fait preuve aux Nations Unies dans le passé. Votre élection est aussi un grand honneur pour l'Afghanistan.

95. Je voudrais aussi saluer chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, Son Excellence Amintore Fanfani, président sortant. Nous gardons un agréable souvenir de la manière dont il a dirigé notre dernière session, et c'est sous sa présidence que Singapour a été admis aux Nations Unies.

96. C'est aussi pour moi un agréable devoir de féliciter la Guyane de son admission aux Nations Unies. Nous nous associons de tout cœur à tous les Etats Membres pour souhaiter la bienvenue dans la communauté mondiale des Nations à cet Etat nouveau et plein de promesses qu'est la Guyane. Comme elle, nous sommes un petit pays à population multiraciale. Nous éprouvons donc un sentiment spécial de solidarité avec elle pour ce qui est de nos aspirations et de nos espoirs en tant que nations nouvellement apparues qui devons nous forger un Etat dans ce monde en tumulte.

97. Nous ne pouvons nous empêcher d'observer ce triumvirat asien qui occupe la tribune: le Président, le Secrétaire général et son chef de cabinet, tous trois venant de l'Asie. La dernière fois que cette même tribune était occupée par des Asiens, c'était lors de la dix-septième session, présidée par le Pakistanais sir Muhammad Zafrulla Khan. On se souviendra que cette session fut celle où l'on procéda à l'élection définitive d'U Thant au poste de Secrétaire général. Cette même session fut assombrie par de nombreux et graves problèmes, et en fait elle se tint sous la menace d'une guerre thermonucléaire due à la crise cubaine d'octobre 1962. Les Nations Unies ont cependant survécu à cette crise, et depuis lors ont traversé de nombreuses tempêtes.

98. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour s'associer au chœur de louanges adressées au Secrétaire général pour la façon dont il a dirigé les Nations Unies et a servi leur cause. Comme d'autres nations ici représentées, nous ne pouvons exprimer suffisamment notre déception de la décision prise

récemment par U Thant de ne pas accepter un nouveau mandat de cinq ans comme Secrétaire général. U Thant s'est admirablement efforcé de guider les Nations Unies sur une voie qui conduirait à l'objectif ultime de l'Organisation, la paix mondiale. Il est évident que l'un des obstacles auxquels il s'est achoppé dans ses efforts a été que les Etats Membres, en particulier les grandes puissances, n'ont pas su réaliser une détente qui aurait accru l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument du maintien de la paix.

99. En ce qui concerne cette tâche qui nous incombe de maintenir la paix, ma délégation est profondément déçue par l'échec du Comité spécial des opérations pour le maintien de la paix, Comité qui n'a pas réussi à résoudre les controverses constitutionnelles relatives aux opérations de maintien de la paix. En tant que petite nation, Singapour attend des Nations Unies qu'elles viennent à l'aide des petits pays s'ils sont attaqués par des pays plus grands et belliqueux. Pour cette raison, ce rôle qui incombe aux Nations Unies, de maintenir la paix, est essentiel pour nos intérêts, et nous espérons que les grandes puissances ne relâcheront pas leurs efforts pour aboutir à une solution effective de ce problème.

100. Un facteur qui a influencé de façon déterminante la décision d'U Thant est sans aucun doute la guerre du Viet-Nam, guerre qu'à maintes reprises il a appelée l'une des plus barbares de l'histoire. Singapour déplore les combats qui se déroulent au Viet-Nam et continue d'affirmer qu'il faut rapidement mettre fin à ces massacres insensés par la voie d'un règlement négocié. Une solution honorable et prompte du conflit peut être trouvée dans la remise en vigueur des accords de Genève et leur stricte application par les parties intéressées. Il est également nécessaire d'obtenir des grandes puissances qu'elles garantissent la création d'une zone neutre en Asie du Sud-Est comme moyen de réduire la tension entre les blocs de puissances actuellement en conflit dans la région.

101. Singapour se félicite de l'attitude adoptée par les Gouvernements de la Malaisie, de la Thaïlande et des Philippines qui affirment que les problèmes asiens doivent être résolus par des Asiens. Quant à l'admirable proposition de réunir une Conférence asienne de la paix, proposition faite par les dirigeants de l'Association de l'Asie du Sud-Est, le Gouvernement de Singapour désire répéter qu'il appuiera fermement toutes mesures pratiques qui pourraient aider à mettre fin à un conflit tellement lourd de dangers pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et, en fait, dans le monde entier.

102. Singapour a cependant exprimé l'avis que, pour permettre un règlement honorable et rapide du conflit, une Conférence asienne de la paix devrait avoir l'appui d'une majorité importante des nations asiennes, sinon de toutes. En outre, il est essentiel que toutes les parties au conflit montrent envers les thèses de leurs adversaires un état d'esprit moins intransigeant que celui dont elles font actuellement preuve. Cette conviction ne s'écartera pas de l'une des trois propositions du Secrétaire général, à savoir que toutes les parties au conflit devraient être adressées à la Conférence de la paix.

103. Quant à l'appartenance aux Nations Unies, Singapour estime que, sans représentation de la République populaire de Chine, les Nations Unies continueront à ne pas être une organisation universelle par sa composition. C'est un fait indéniable que la République populaire de Chine, avec son énorme population de quelque 700 millions, représente plus d'un cinquième de l'humanité. Il est donc peu réaliste pour les Nations Unies de continuer à refuser d'admettre la Chine populaire. Un effet immédiat de cette politique d'exclusion est l'impasse dans laquelle se trouve la crise vietnamienne. Nous ne pouvons pas réaliser ici l'unanimité sur le plan idéologique. Néanmoins, quelles que soient les divergences idéologiques qui peuvent exister entre la République populaire de Chine et d'autres pays, le fait demeure que ce pays est devenu une puissance nucléaire et continue de progresser dans cette voie. Il est donc totalement irréaliste de parler de questions de désarmement ou même de l'interdiction de la prolifération nucléaire alors que la Chine est exclue des Nations Unies. Ainsi, il est clair que, si l'Organisation des Nations Unies veut devenir un instrument efficace pour résoudre les problèmes mondiaux, il lui faut parvenir à compter tous les pays au nombre de ses membres; c'est essentiel pour un tel organe universel. La République populaire de Chine doit donc, sans délai, être admise aux Nations Unies.

104. Pour ce qui est du développement économique, je voudrais dire quelques mots du concept de la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a été lancée en 1961. De même que tous les autres pays en voie de développement, Singapour a placé les plus grands espoirs dans le but assigné à la décennie pour le développement: réaliser dès 1970 une croissance économique annuelle de 5 p. 100 dans les pays en voie de développement et un transfert annuel à ces pays d'un montant de capitaux pour le développement qui équivaldrait à 1 p. 100 du produit national brut des pays développés. La déception que nous avons éprouvée lorsque nous avons constaté la lenteur avec laquelle cet effort était entrepris s'est exprimée récemment à la quarante et unième session du Conseil économique et social. Si nous voulons nous rapprocher si peu que ce soit des objectifs de la décennie pour le développement, il faut une action internationale mieux concertée et plus énergique, et aussi un effort intérieur plus déterminé. Pour atteindre ces buts dans ce qui nous reste de la décennie, il sera nécessaire que les pays en voie de développement coopèrent à un effort concerté pour élever le niveau actuel de leur économie. Nous avons déjà dépassé le point médian de cette décennie, et le temps passe vite. Les Nations Unies devraient trouver les moyens de faire comprendre aux nations développées qu'il est souhaitable et même nécessaire de créer un climat approprié pour aider les nations en voie de développement à progresser dans cette direction. Singapour espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement jouera un rôle significatif et aboutira à des résultats plus tangibles. Singapour est une nation qui a un potentiel de développement, et nous cherchons à l'actualiser.

105. Dans le domaine économique, nous estimons qu'une coopération régionale peut donner des résultats importants. A cette fin, nous nous félicitons de la

création d'organisations économiques régionales créées sur l'initiative de notre organisme économique régional en Asie, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Nous nous félicitons également de la création de la plus récente institution régionale, la Banque asiatique de développement, dont nous serons membre fondateur. Cette institution représente un grand effort asiatique pour intensifier la croissance et la coopération économique dans la région. Nous espérons qu'elle contribuera de façon significative au développement économique dans les pays d'Asie.

106. Nous avons aussi participé activement aux travaux d'une autre institution régionale, l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques. Grâce à ces actions de coopération économique régionale et à d'autres encore, combinés avec les efforts plus intenses des gouvernements et des populations de la région, on peut réaliser un certain progrès vers une amélioration des niveaux de vie.

107. La délégation de Singapour est pleinement d'accord avec U Thant lorsque celui-ci déclare que le conflit idéologique qui oppose les grandes puissances est moins important que la lutte engagée contre la pauvreté endémique dans de vastes régions du monde et contre le fossé qui sépare toujours davantage les nations riches des nations pauvres. Les nations développées s'enrichissent de plus en plus et les nations sous-développées s'appauvrissent de plus en plus. C'est l'aspect ironique de cette décennie qu'on a baptisée il y a six ans, au sein de cette même Assemblée, "Décennie des Nations Unies pour le développement".

108. Ma délégation tient à réaffirmer ce que nous avons souligné à la dernière session de l'Assemblée, c'est que nous cherchons à créer un état de bien-être et non un état de guerre. Nous chérissons notre indépendance et notre souveraineté et nous maintiendrons notre nation en consacrant nos forces au bien-être de notre population et en combattant les forces de la pauvreté et de l'ignorance.

109. Ma déclaration ne serait pas complète si je ne parlais pas des aspirations de nos collègues africains qui luttent pour la liberté et l'indépendance des peuples africains dans tout leur continent. L'arrêt de la Cour internationale de Justice, déboutant l'Éthiopie et le Libéria de leur plainte contre l'imposition du régime d'apartheid au Sud-Ouest africain — décision fondée sur un simple point technique dont la validité est douteuse — a provoqué à juste titre consternation et angoisse. Ma délégation ne pense pas que cet arrêt de la Cour ait rehaussé le prestige de cette dernière en tant qu'institution servie par des hommes justes et sages, car l'arrêt rendu n'est ni sage ni juste; il n'est pas même conforme à ce que dicterait le bon sens. Nous tenons à déclarer que nous appuierons de tout cœur toutes propositions justes présentées par les nations africaines dans la lutte légitime qu'elles mènent contre le colonialisme et l'injustice raciale. Cet appui se fonde sur notre croyance passionnée en la dignité de l'homme et sur notre horreur des abominables pratiques et politiques du racisme qu'appliquent les régimes blancs en Afrique méridionale.

110. Nous sommes aussi profondément inquiets de l'oppression exercée par la force sur le peuple de

la Rhodésie du Sud, le peuple Zimbabwe, résultant de la prise illégale de pouvoir par le régime raciste d'Ian Smith. Ce régime a pour but de dénier à plus de 4 millions d'Africains les droits élémentaires de l'homme. Le gouvernement raciste illégal d'Ian Smith est une atteinte à la conscience de tous les peuples qui pensent juste, et il faut employer pour le renverser tous les moyens nécessaires, y compris, s'il le faut, le recours final à la force des armes.

111. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous appuierons sans équivoque aucune les buts et les aspirations des peuples opprimés dans les territoires africains et, dans une égale mesure, dans les territoires hors d'Afrique.

112. Nous nous félicitons du processus de décolonisation et nous espérons que l'Organisation des Nations Unies accélérera ses activités dans ce domaine, conformément à la résolution 1514 (XV) adoptée par l'Assemblée générale à sa quinzième session sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

113. Le Gouvernement de Singapour tient à saisir cette occasion pour répéter que sa politique étrangère est une politique de non-alignement. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous laisse progresser et nous développer par nos propres efforts, sans ingérence extérieure pour faire profiter nos concitoyens d'une vie meilleure et plus pleine. Singapour continue de poursuivre une politique amicale envers tous les pays, sur la base du respect de leur indépendance, de leur neutralité et de leur intégrité territoriale, et espère que ce respect sera réciproque.

114. Nous espérons avec ferveur que la paix sera bientôt rétablie en Asie du Sud-Est. Nous croyons que c'est le droit des pays d'Asie, grâce à un accord mutuel avec des pays amis, de garantir leur propre indépendance et leur propre souveraineté pour leur permettre de coexister quelles que soient leurs idéologies. La paix et la stabilité en Asie peuvent être réalisées si l'on se préoccupe davantage du progrès et du développement économique et moins des attitudes politiques et autres. Nous espérons qu'il sera finalement possible de réaliser dans une certaine mesure l'intégration économique régionale en Asie du Sud-Est, notamment sous la forme d'un marché commun qui servirait à accélérer la croissance économique dans tous les pays de la région.

115. L'indépendance de Singapour est le fruit de la lutte qu'a menée notre peuple pendant de nombreuses années contre les colonialistes britanniques. Nous sommes une société multiraciale au sein de laquelle règnent la tolérance et le respect mutuel entre les divers éléments ethniques, culturels et linguistiques qui constituent notre état. Si vous me permettez de faire une comparaison et d'exprimer quelque chose dont nous sommes fiers, Singapour peut être considéré comme une Organisation des Nations Unies en miniature.

116. Enfin, nous espérons ardemment que les conditions actuelles, qui freinent l'efficacité des Nations Unies en tant que mécanisme pour le maintien de la paix s'amélioreront grâce à une coopération constructive et réaliste entre les grandes puissances. Cela nous permettrait de concentrer les efforts que nous

faisons tous pour édifier un monde meilleur pour les peuples, un monde où il n'y aurait plus place pour la pauvreté, la maladie, la haine, le sectarisme et l'ignorance.

117. M. COSTA MENDEZ (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de l'élection unanime qui vous a porté à la présidence, et je vous adresse tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de vos fonctions à la tête de cette importante réunion de l'Assemblée générale.

118. L'Argentine parle aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies en un moment tout à fait particulier de son histoire. Notre nation, fidèle à sa vocation inébranlable de paix et de liberté, a résolu de se rendre maîtresse de ses propres destinées. Pour cela, elle doit réformer ses institutions et travailler sans relâche à se donner les moyens les plus modernes afin de parvenir à un niveau élevé de développement technique et de tirer le meilleur parti de ses possibilités économiques. Cette décision exige également de nous un sens social profond qui permet à tous les Argentins de participer à la prospérité matérielle et aux avantages que procurent la science et la culture. Ce processus véritablement révolutionnaire est l'expression la plus parfaite du sentiment d'un peuple qui veut changer sa situation présente pour s'assurer un avenir plus prospère et plus digne.

119. Pendant de nombreuses années, nous avons vu notre patrie menacée par le péril de la stagnation et nous avons été témoins de la faillite des aspirations légitimes de nombre de nos compatriotes. Autour de nous, par contre, d'autres peuples de la terre parvenaient à panser leurs blessures, atteignaient un niveau de développement extrêmement élevé ou accédaient avec énergie à la vie indépendante. La révolution argentine n'a pour motif et pour fin que de placer le pays à un niveau d'évolution conforme aux responsabilités et aux chances que nous donne le monde d'aujourd'hui. Affirmer le principe de l'autorité, rétablir l'ordre, établir une administration efficace, moderne et dynamique et, surtout, assurer à tous les habitants de notre pays les avantages de la liberté et de la sécurité, tels sont nos objectifs.

120. Le gouvernement qui m'a délégué sait parfaitement que les institutions publiques doivent être l'expression authentique de la réalité sociale dont elles sont appelées à assumer la responsabilité. Plus elles s'identifieront à l'essence même de la nation, plus elles se révéleront durables, et aptes à préserver voire à affermir les libertés civiques.

121. Mon pays, partie intégrante du monde occidental, est résolu à défendre les valeurs d'une civilisation fondée sur le respect de l'homme, dont la liberté est inaliénable. La défense de ce principe nous unira toujours aux pays qui, à l'intérieur de leurs frontières comme sur le plan international, luttent pour créer des conditions propres à assurer vraiment, non pas en paroles mais dans la réalité quotidienne, la liberté et le respect de la personne humaine sans distinction de race ni de religion.

122. Le salut de notre civilisation exige l'indépendance de différentes communautés humaines. Cette indépendance qui, sur le plan individuel, se manifeste

par la liberté de l'homme, s'exprime également par le libre jeu d'esprit des familles et des communautés qui existent à l'intérieur de l'Etat et se traduit, sur le plan international, par l'autonomie des nations. L'Argentine affirme une fois de plus sa liberté de décider en toute souveraineté et par elle-même sa politique étrangère. En outre, elle estime que l'Organisation mondiale se doit de reconnaître l'existence de groupements multinationaux intermédiaires tels que les associations régionales. Les nations directement intéressées pourront rechercher au sein de ces groupements la solution des problèmes qui intéressent leur région, grâce aux affinités de pays unis de longue date par des liens solides de caractère historique et culturel. Bien entendu, toute action dans ce sens devra rester conforme à la Charte des Nations Unies.

123. Ces principes de liberté et de solidarité internationale, reflets fidèles des inquiétudes et des convictions de notre peuple, sont clairement proclamés et reconnus dans la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement argentin réaffirme son adhésion expresse à ces principes, certain que leur application correcte pourra servir de base à une collaboration plus étroite entre les nations et à la préservation d'une paix aussi certaine que durable.

124. La paix et la sécurité internationales représentent le but capital des Nations Unies; cependant, la paix ne sera pas garantie par la faiblesse ou la couardise, mais requiert la fermeté et le courage de ceux qui défendent les principes sur quoi elle repose.

125. J'aimerais maintenant dire quelques mots sur plusieurs questions qui préoccupent l'Assemblée générale et auxquelles elle porte un intérêt tout particulier.

126. Auparavant, permettez-moi cependant de souhaiter la bienvenue, au nom de mon pays, à un nouvel Etat qui vient de prendre sa place parmi les Membres de l'Organisation: je veux parler de la Guyane. Nous nous félicitons tout particulièrement de cet événement puisque l'Argentine, au sein du Conseil de sécurité, a été l'un des auteurs de la résolution tendant à l'admission de ce pays d'Amérique.

127. L'Assemblée va être amenée à examiner le grave problème que pose l'expiration du mandat du Secrétaire général. Dans sa déclaration du 1er septembre, U Thant a fait connaître publiquement sa position sur ce sujet. Mon gouvernement nourrit l'espoir que le Secrétaire général demeurera à son poste, car il a abondamment fait la preuve de sa compétence dans la conduite de cet organisme international complexe et a mérité l'appui sans réserve de tous les Etats Membres. Nous voulons croire que les manifestations de confiance si claires et si concrètes dont il a fait l'objet exerceront une influence positive sur sa décision finale.

128. C'est avec une grande anxiété que l'Argentine observe le déroulement de l'actuel conflit armé dans le Sud-Est asiatique. Déchaînée par des ambitions qui empêchent l'épanouissement d'une société fondée sur le respect et la liberté de l'homme, cette douloureuse conflagration est une grave menace pour la paix internationale. C'est donc avec le plus vif intérêt que mon pays a accueilli les appels lancés par Sa Sainteté le pape Paul VI dans une récente

encyclique dont l'importance, une fois de plus, n'a pas manqué d'être ressentie dans cette enceinte. L'encyclique Christi Matri Rosarii a montré clairement quelle grave obligation de conscience incombe aux gouvernements pour sauvegarder la paix et la sécurité de la famille humaine.

129. Dans cette assemblée, nous avons déjà entendu des représentants répondre à cet appel lancé de Rome. En raison du rôle joué par son pays dans le conflit, nous attachons une importance particulière aux propositions très concrètes qu'a formulées le représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Goldberg, pour rechercher la voie de la paix. Les pays qui, comme le mien, attendent anxieusement la solution de ce problème, attachent une valeur positive à ces propositions.

130. Nous espérons que le débat qui a lieu actuellement nous permettra de prendre connaissance de nombreuses autres opinions et d'autres formules constructives; nous plaçons notre espoir dans les gouvernements qui ont une responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans les pays de la région pour qui la solution pacifique du problème actuel est tout simplement une question de vie ou de mort. Le Gouvernement argentin, pour sa part, fait sienne cette responsabilité et il est disposé à contribuer à cette grande œuvre, l'une des plus urgentes que doive aujourd'hui entreprendre l'humanité.

131. La situation internationale, qu'analyse avec tant de précision et de réalisme le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel (A/6301/Add.1), nous pousse à insister sur le devoir qu'a notre organisation de contribuer d'une façon concrète au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

132. Pour cela, nous avons besoin d'une organisation forte, appuyée par tous les Etats qui la composent, efficace dans son fonctionnement et respectueuse de la Charte de San Francisco qui, malgré le temps écoulé, garde la même valeur aujourd'hui qu'en 1945.

133. Beaucoup de problèmes internationaux ont changé d'aspect depuis, mais il en est un qui subsiste depuis deux décennies et que nous ne pouvons manquer de mentionner: l'existence d'une Allemagne divisée. Nous appuyons le droit de la République fédérale d'Allemagne de représenter tout le peuple allemand en tant que nation indivisible.

134. Il est également une question à laquelle mon pays attache une importance décisive et fondamentale: celle des îles Falkland (Malvinas). Nous saisissons cette occasion d'exprimer notre reconnaissance pour l'appui constant dont l'Argentine a bénéficié à cet égard au sein de l'ONU.

135. Le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux^{1/} a été approuvé sans opposition par la résolution 2105 (XX) de l'Assemblée générale. Il en a été de même au cours des séances plénières de l'Assemblée, et c'est ainsi qu'a été adoptée la résolution 2065 (XX), inspirée par la réso-

lution 1514 (XV), qui réaffirme la nécessité de "mettre fin au colonialisme partout et sous toutes ses formes, parmi lesquelles entre le cas des îles Falkland (Malvinas)...".

136. L'Assemblée générale, prenant note de l'existence d'un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet de la souveraineté sur ces îles, a invité les gouvernements de ces deux pays à entreprendre des négociations en vue de trouver une solution pacifique à cette controverse.

137. Le séjour qu'a fait cette année en Argentine le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Michael Stewart, a permis d'ouvrir officiellement les pourparlers. A cette occasion, il a été convenu d'entamer sans plus tarder les négociations, par la voie diplomatique ou par tout autre moyen qui pourrait être convenu afin d'atteindre cet objectif d'une importance capitale.

138. Durant le mois de juillet, les négociations se sont poursuivies par la voie diplomatique, et mon gouvernement a adressé au Gouvernement britannique une note dans laquelle il réclame la restitution de ce territoire, mais indique son souci de protéger les intérêts de la population en créant des conditions permettant d'en assurer au mieux l'avenir.

139. Les notes présentées par l'Argentine (A/5261 et Add.1) et par le Royaume-Uni (A/6262 et Add.1) au Secrétaire général rendent compte de ces négociations et laissent prévoir que celles-ci se poursuivront au mois d'octobre prochain.

140. Mon pays est convaincu que ce différend sera résolu de manière définitive dans les plus brefs délais et que nous pourrons faire savoir prochainement à l'Assemblée qu'une solution pacifique et permanente a pu être trouvée conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale. La question des îles Falkland (Malvinas) est extrêmement importante pour mon pays; en effet, elle met en cause sa souveraineté sur une partie de son territoire, ce qui explique certaines positions individuelles dont les moyens d'information se sont fait l'écho. Toutefois, la République Argentine, fidèle à ses traditions historiques, s'efforcera de régler le problème pacifiquement et par la voie de négociations.

141. L'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux progresse et les résultats déjà acquis ainsi que les perspectives qui s'ouvrent dans l'immédiat constituent l'un des résultats les plus positifs qu'ait obtenu l'Organisation des Nations Unies. L'œuvre à accomplir dans ce domaine est une œuvre de longue haleine, qu'il s'agisse d'aider de nouveaux pays à accéder à l'indépendance, d'éliminer les obstacles qui entravent l'évolution vers l'indépendance ou de favoriser des solutions dans le cas de litiges ou de revendications concernant des territoires coloniaux. A cet égard, je voudrais citer la résolution 2070 (XX) concernant Gibraltar, car des liens très étroits unissent mon pays à l'Espagne; sa cause est la nôtre, et nous appuyons par conséquent ses légitimes revendications.

142. L'Argentine réaffirme son appui à la décolonisation entreprise par les Nations Unies et elle est prête à tout faire pour que cette œuvre soit

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6000/Rev.1).

menée à bien. Cependant, l'Argentine souhaite que l'on tienne dûment compte de certaines conditions essentielles à la viabilité des nouvelles nations.

143. Les organisations internationales s'intéressent de plus en plus aux questions économiques. Pour sa part, l'Argentine porte un intérêt particulier à tout ce qui concerne les questions de coopération économique internationale pour deux raisons essentielles; tout d'abord, parce qu'elle est située dans la zone tempérée de l'hémisphère austral et que, produisant en grande quantité les produits propres à ce climat, elle est extrêmement vulnérable à tout facteur qui trouble le fonctionnement régulier des échanges commerciaux. En deuxième lieu, l'Argentine passe par le processus d'industrialisation qu'elle se doit de soutenir, voire d'intensifier, pour intégrer son économie et pour participer plus activement au commerce international des produits manufacturés.

144. Il ne faut pas oublier que, dans ce domaine, la coopération internationale, et en particulier toute tentative d'intégration économique entre les Etats doit se faire par des méthodes qui n'altèrent en rien les valeurs inaliénables qui sont le patrimoine de chaque nation.

145. Quatre questions sollicitent notre attention: la réforme du système monétaire international, l'assistance financière aux pays en voie de développement, le commerce international et l'aide en produits alimentaires.

146. L'Argentine pense qu'il faudrait augmenter sans délai le nombre des experts qui étudient actuellement la réforme du système monétaire international. Il est indispensable que les pays dont la situation est analogue à celle de l'Argentine soient représentés à des réunions où leur participation, en tant que membres du système monétaire actuel, leur revient de droit. Nous constatons avec satisfaction que le Fonds monétaire international en est venu à partager cet avis comme l'ont fait, tout récemment, certains pays.

147. Nous estimons aussi qu'il importe, en matière d'assistance financière, d'accélérer et d'augmenter les investissements à long terme des capitaux publics et privés. Les coefficients d'investissement sont restés stationnaires si on les compare à ceux des années précédentes et une baisse a été enregistrée par rapport aux indices de la période quinquennale 1955-1960.

148. En troisième lieu, le commerce international est essentiel pour établir entre tous les pays une véritable collaboration économique.

149. Si l'établissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a représenté un gros effort, il faut cependant reconnaître que l'UNCTAD n'a pas atteint les objectifs fixés à l'origine.

150. A la présente session de l'Assemblée générale, il sera décidé du lieu et de la date de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il s'agira alors de trouver des solutions et de mettre à nouveau à l'épreuve la volonté politique des Etats de prendre des mesures positives.

151. Pour qu'elle puisse assumer ces nouvelles responsabilités, il faut veiller à ce que les travaux préparatoires et le programme de ladite conférence se bornent à certaines questions pour permettre d'aboutir aux solutions concrètes souhaitées.

152. Les résultats de la deuxième Conférence de l'UNCTAD dépendront de la manière dont elle aura été préparée. Le Gouvernement argentin doute que l'on puisse dégager des conclusions valables au cours de cette session, ni même s'accorder sur les motifs de sa convocation si ces conditions ne sont pas remplies.

153. En ce qui concerne les échanges commerciaux internationaux, j'évoquerai brièvement certains aspects importants de ce problème.

154. La série de négociations engagées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et connues sous le nom de "négociation Kennedy" est maintenant entrée dans la phase finale. L'Argentine participe activement à ces négociations; elle y attache la plus grande importance et elle espère adhérer au GATT en qualité de membre de plein droit.

155. Nous constatons avec inquiétude une tendance protectionniste très marquée dans les pays industrialisés, surtout dans le secteur agricole. Bien entendu, il n'est pas question de contester le droit qu'a chaque pays de défendre ses propres intérêts, mais de faire un effort pour conjuguer ces intérêts avec ceux d'autres nations.

156. Nos efforts viseront donc à faciliter l'ouverture de négociations fécondes avec les pays industrialisés, en général, et avec la Communauté économique européenne, en particulier, afin que tous les intérêts en jeu soient respectés et conciliés.

157. Cette analyse des aspects fondamentaux de la coopération économique internationale serait incomplète si je n'indiquais pas, en ce qui concerne le programme alimentaire mondial, que l'Argentine a proposé en temps voulu la constitution d'un fonds mondial. Cette initiative a permis d'adopter la recommandation A.II.6 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et par la suite, la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale. Cette résolution prévoit l'élaboration d'un rapport sur l'aide alimentaire multilatérale qui, comme le Secrétaire général l'a dit au Conseil économique et social, est certainement l'une des tâches les plus nécessaires et les plus difficiles qui ait été confiée au Conseil par l'Organisation. La faim dont souffrent certains pays nous préoccupe; nous avons conscience de nos responsabilités et nous désirons contribuer de toutes nos forces à la recherche d'une solution.

158. Nous sommes convaincus que l'examen de ces questions permettra de prendre des décisions dénuées de toute forme de préjugé, de ces préjugés qui ont sensiblement freiné l'action multilatérale; nous espérons que dans cette phase des réalisations concrètes la communauté internationale pourra compter sur la ferme volonté de tous ses membres pour résoudre de manière positive les problèmes de plus en plus ardues que pose la pénurie des aliments dans certains pays. En conséquence, la République Argentine espère

avoir l'occasion de mettre sa très forte capacité de production alimentaire au bénéfice des régions démunies, dans le cadre d'un système qui garantisse des stimulants suffisants.

159. Les traditions juridiques de l'Argentine remontent aux premières années de son indépendance. Je vois dans les luttes menées pour organiser notre Etat la recherche d'une structure juridique conforme aux réalités du pays.

160. Cette foi dans le droit a dépassé le cadre de nos frontières et s'est manifestée sur le plan international. Des juristes argentins comme Amancio Alcorta, Luis Marfa Drago et Carlos Calvo ont contribué par leur savoir et leur intelligence à la consolidation du régime juridique sur notre continent, en formulant des doctrines et des principes qui ont déterminé les relations internationales de nos peuples respectifs.

161. L'Argentine appuie vigoureusement la proposition du Royaume-Uni en ce qui concerne le règlement pacifique des différends fondé sur les principes fondamentaux du droit international.

162. L'Argentine a pleine confiance et appuiera toute tentative visant à garantir la paix par le respect du droit. Nous avons foi en l'intelligence humaine parce que nous avons foi en l'homme. Tous nos efforts sur le plan technique pour dominer rationnellement la nature perdent leur sens si nous oublions l'homme, avec toutes ses limites, certes, mais aussi avec toute sa richesse spirituelle qui tient à sa liberté ontologique et à son être transcendant qui le rendent capable de dominer son milieu pour être maître de son destin.

163. Nous sommes ouverts à toutes les conquêtes de la technique; nous savons que dominer la nature et "l'humaniser" sans cesse est indispensable à la vie moderne. Cependant, nous ne voulons pas être victimes de la technique déshumanisée, où ce qui n'est que moyen devient une fin en soi. De même que chez l'homme il est impossible d'établir une distinction radicale entre un domaine purement animal et un domaine purement spirituel, car l'être humain est fait et d'intelligence et de sentiment, de même nous sommes convaincus qu'aucune forme durable de culture ne saurait subsister sans que l'utilisation des moyens matériels n'ait des fondements spirituels.

164. Nous pensons que les Argentins ont prouvé au monde qu'ils se préoccupaient de l'aspect spirituel de l'existence; en effet, c'est un peuple pour qui la coopération sociale, la volonté de vivre en paix et en harmonie avec les autres nations ont toujours constitué les règles de sa conduite. Nous voulons être fidèles aux traditions de notre pays et contribuer à la prospérité et à la noblesse de la grande famille humaine en la faisant bénéficier de la paix que nous connaissons, de nos progrès techniques et scientifiques et d'une culture qui a rehaussé l'homme.

165. On pourrait appliquer aujourd'hui à l'Argentine les paroles de Tacite: "res olim dissociabiles miscuit, principatum et libertatem".

166. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

167. M. GOLDBERG (Etats-Unis) [traduit de l'anglais]: Répondant brièvement à l'élégant discours du Ministre français des affaires étrangères, Son Excellence M. Couve de Murville, je voudrais tout d'abord dire combien je suis heureux et reconnaissant qu'il nous ait exprimé l'amitié de la délégation française. J'éprouve exactement les mêmes sentiments envers le distingué Ministre des affaires étrangères et la délégation française, son chef mon ami et collègue l'ambassadeur Seydoux et le Gouvernement français, ses dirigeants et son peuple.

168. En réponse au discours de M. Couve de Murville, je n'ai que trois observations fort simples à formuler. Tout d'abord, je réaffirme ce que j'ai dit jeudi dernier à l'Assemblée générale [1412ème séance]. Notre position n'est pas inflexible. Nous reconnaissons qu'il existe d'autres propositions et d'autres opinions sur la façon d'aboutir à un règlement dans l'Asie du Sud-Est, et nous sommes prêts à les examiner. Nous sommes heureux que divers points de vue se soient exprimés dans cette assemblée, et sans aucun doute, en raison de l'importance de la question, il y en aura bien d'autres. Nous sommes heureux notamment d'avoir entendu ce qu'a proposé l'éminent Ministre des affaires étrangères de la France, pays qui, nous ne l'oublierons jamais, est notre plus ancien ami et allié. Nous restons persuadés toutefois que la solution, quelle qu'elle soit, qui pourra réussir, ne pourra être une solution demandant uniquement à l'une des parties d'arrêter son action sans adresser un appel analogue à l'autre partie. Deuxièmement, les offres formulées par mon gouvernement pour sortir de l'impasse tragique du conflit vietnamien sont équilibrées, sincères et présentées de bonne foi; on peut les mettre à l'épreuve en cherchant si nous sommes disposés à agir conformément à nos paroles. Troisièmement, je voudrais, pour conclure, exprimer l'espoir que tous les Membres des Nations Unies, et plus particulièrement ceux qui ont dans la région des intérêts historiques ou autres, n'étudieront pas avec moins d'attention les offres que nous avons faites et les propositions équitables que nous avons présentées que ne semblent l'avoir fait les parties les plus directement intéressées, si l'on en croit des agences de presse qui sont dignes de foi.

La séance est levée à 13 h 5.

^{8/} Tacite, *De Vida Agricola*.